



LA PREFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DU CADRE DE VIE
Bureau de l'environnement

Une enquête publique au titre du code de l'environnement « loi sur l'eau avec étude d'impact » portant sur le projet de suppression et reconstruction du radier de la RN 2001 sur la Ravine du Gol - lot 3, sur le territoire de la commune de Saint-Louis a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2015-399 /SG/DRCTCV en date du 11 mars 2015.

Le responsable du projet est :

Région Réunion
Avenue René Cassin – Moufia
B.P 67190
97801 SAINT-DENIS CEDEX 9

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes : le projet situé sur la commune de Saint-Louis, en amont immédiat de la RN1, concerne la traversée de la ravine du Gol à Saint-Louis par la RN 2001. Il prévoit notamment :

- la destruction du radier actuel ;
- la construction d'un nouveau radier composé de 7 dalots sur une largeur de 11 m pour 24,5 m de long ;
- les voies d'accès à l'ouvrage sur une vingtaine de mètres de chaque côté ;
- la réalisation de protection de berge en amont et en aval de l'ouvrage (enrochements) ;
- la création d'un radier provisoire pour la déviation ;
- la mise en place d'un réseau de drainage, d'évacuation et de traitement des eaux pluviales.

Le dossier sera déposé du **21 avril 2015** au **21 mai 2015** inclus, à **la mairie principale de Saint-Louis**. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie principale de Saint-Louis – Hôtel de Ville – 125, avenue Raymond Vergès – Hôtel de Ville – 97450 SAINT-LOUIS), à l'intention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

Mairie principale de Saint-Louis

Le 21 avril 2015
Le 29 avril 2015
Le 07 mai 2015
Le 21 mai 2015

de 09 heures à 12 heures
de 09 heures à 12 heures
de 13 heures à 16 heures
de 13 heures à 16 heures

Sont désignés en qualité de :

**commissaire enquêteur titulaire* : *Monsieur Lucien ETHEVE,*

**commissaire enquêteur suppléante* : *Madame Dany ANDRIAMAMPANDRY*

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de Saint-Louis, à la sous-préfecture de Saint-Pierre et à la préfecture (Direction des relations avec les collectivités territoriales et du cadre de vie – Bureau de l'environnement situé au 26, avenue de la Victoire à Saint-Denis).